



**Communauté de Communes
des Trois Frontières**

RESUME DU COMPTE RENDU

**de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes
qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Saint-Louis le
25 février 2015**

L'an deux mille quinze, le 25 du mois de février 2015 à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Hégenheim, Hésingue, Rosenau et Buschwiller élus pour former le Conseil de la Communauté de Communes des Trois Frontières, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Louis sur l'invitation qui leur a été faite le 19 février 2015 par Monsieur Alain GIRNY, Président de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Présents

Délégués de Saint-Louis

- M. Jean-Marie ZOELLE, Maire
- Mme Pascale SCHMIDIGER, Adjointe au Maire
- M. Alain GIRNY, Adjoint au Maire
- Mme Elisabeth GRAVA, Adjointe au Maire
- M. Eric WISSLER, Adjoint au Maire
- Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire
- M. Daniel SCHICCA, Adjoint au Maire
- Mme Stéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire
- M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire
- M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire
- Mme Sandrine WALTER, Conseillère Municipale
- M. Raymond ECKES, Conseiller Municipal
- M. Bernard GEORGE, Conseil Municipal
- Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI, Conseillère Municipale

Délégués de Huningue

- M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire
- Mme Clarisse GUERNE, Adjointe au Maire
- Mme Christiane ERNY, Adjointe au Maire
- M. Denis ANDOLFATTO, Adjoint au Maire

Délégués de Kembs

- M. Gérard KIELWASSER, Maire
- Mme Suzanne RUDLER, Adjointe au Maire
- M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint au Maire
- Mme Martine MYOTTE, Adjointe au Maire

Délégués de Blotzheim

- M. Jean-Paul MEYER, Maire
- M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire
- M. Philippe PETER, Conseiller Municipal

Délégués de Village-Neuf

- M. Bernard TRITSCH, Maire
- M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal

Délégués de Bartenheim

- M. Jacques GINTHER, Maire
- Mme Monique HERRMANN, Conseillère Municipale
- M. Jérôme NOEGLÉN, Conseiller Municipal, à partir du point 3
- M. Lionel MIGNAN, Conseiller Municipal

Délégués de Hégenheim

- M. Thomas ZELLER, Maire,
- Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire
- Mme Séverine WEIDER-NIGLIS, Conseillère Municipale

Délégués de Hésingue

- M. Gaston LATSCHA, Maire
- Mme Florence LUTZ-MAIRE, Adjointe au Maire
- M. Daniel LANG, Adjoint au Maire

Délégués de Rosenau

- M. Thierry LITZLER, Maire
- Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON, Adjointe au Maire
- M. Jean-Martin SPENLE, Adjoint au Maire

Délégués de Buschwiller

- Mme Christèle WILLER, Maire
- M. Roger OBERMEYER, Adjoint au Maire

A donné procuration :

Déléguée de Saint-Louis

- Mme Lola SFEIR, Conseillère Municipale, à Mme Pascale SCHMIDIGER

Délégués de Huningue

- M. Martin WELTE, Adjoint au Maire, à M. Denis ANDOLFATTO
- M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal, à M. Jean-Marc DEICHTMANN

Déléguée de Blotzheim

- Mme Sandrine SCHMITT, Adjointe au Maire, à M. Jean-Paul MEYER

Excusés :

Déléguée de Saint-Louis

Mme Jocelyne STRAUMANN-HUMMEL, Adjointe au Maire

Délégués de Village-Neuf

Mme Isabelle TRENDEL, Adjointe au Maire

M. Sébastien MOSER, Conseiller Municipal

Assistent :

Services de la Communauté de Communes des Trois Frontières

M. Claude DANNER

M. Patrick HECHINGER

Mme Catherine WISS

M. Florian GUTRON

Mme Virginie MERCIER

Monsieur GIRNY, Président, ouvre la séance à 18 h 00 en saluant les personnes présentes.

Monsieur GIRNY donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2014
- 2) Débat d'orientation budgétaire
- 3) Rapport sur la situation en matière de développement durable
- 4) Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières (SMAT) et élection des nouveaux représentants de la Communauté de Communes au Comité Syndical
- 5) Création d'un service commun d'urbanisme réglementaire – Convention avec les communes
- 6) Apport en compte courant d'associé à la Société d'Economie Mixte d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières (SEMDIC)
- 7) Personnel – Modification de l'état des effectifs
- 8) Déchetterie Ouest – Acquisition de terrains du Parc d'activités de Blotzheim par substitution à la SAFER
- 9) Service des Déchets Ménagers : Passation de nouvelles conventions pour la collecte sélective des Déchets d'Équipement Électrique ou Électronique (DEEE)
- 10) Service des Déchets Ménagers : Extension du principe de financement par la redevance spéciale à la collecte du carton
- 11) Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) : Programme 2015
- 12) Convention financière pour la liaison cyclable Huningue-Bâle
- 13) Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2014-2019 – 1^{ère} révision
- 14) Prolongement de la ligne 3 du tramway de Bâle à Saint-Louis : autorisation de signer une convention foncière avec l'Hôpital de Bâle
- 15) Divers

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2014

Rapporteur : le Président

Monsieur GIRNY demande si le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2014 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

2. Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : le Président

Selon la Banque de France, l'économie française pourrait connaître une embellie en 2015, en raison notamment des facteurs positifs comme la dépréciation de l'euro, la baisse du prix du pétrole et le maintien des taux d'intérêt à des niveaux très bas.

Toutefois, la croissance qui pourrait atteindre 1 % en 2015 (0,4 % en 2014) ne sera pas suffisante pour se traduire par une baisse ni même une stabilisation du chômage.

Un taux de chômage élevé bride la consommation des ménages et il n'est pas prévu d'éclaircie dans le secteur du BTP.

Par ailleurs, la poursuite de l'ajustement du budget de l'Etat avec un déficit qui restera important (environ 4 % du PIB), laisse augurer la poursuite des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales.

Pour la Communauté de Communes des Trois Frontières, ces transferts supplémentaires peuvent être évalués à 1 020 000 €, dont :

- 600 000 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques, contribution prélevée sur la dotation de fonctionnement. Le total de cette contribution sera égal à 858 000 €.
- 230 000 € au titre du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le montant total de la contribution de la CC3F à ce fonds atteindra 851 000 € en 2015.
- 190 000 € au titre de la prise en charge de l'instruction du droit des sols à partir du 1^{er} juillet 2015. Cette prise en charge est assurée sans contrepartie de l'Etat qui s'est désengagé dans les communes appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants.

Malgré ces charges nouvelles et ces baisses de dotations sans précédent, le Bureau a demandé que le budget 2015 soit élaboré :

- ⇒ à taux d'imposition constants pour la taxe d'habitation, les taxes foncières et la contribution foncière des entreprises,
- ⇒ avec une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères limitée à 2 % mais nécessaire pour équilibrer le coût du service.

Le Bureau a également demandé que ce budget soit la traduction d'une politique de soutien à l'activité économique locale par la réalisation d'un programme d'investissement ambitieux qui sera marqué, en 2015, par le démarrage des travaux de l'extension de la ligne 3 du Tram bâlois jusqu'à la gare de Saint-Louis.

Ces objectifs peuvent être atteints grâce à une gestion optimisée des dépenses de fonctionnement courantes et par une réduction maîtrisée de l'autofinancement, qui doit être compatible avec le niveau de remboursement du capital de la dette dont le montant reste mesuré et a diminué de 10 %, soit moins 1 147 000 € entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2015.

Il faut toutefois souligner que si les « prélèvements » sur les recettes communautaires et les baisses des dotations de l'Etat devaient perdurer et s'amplifier encore dans les prochaines années, la diminution de l'autofinancement se traduira inévitablement par une réduction de la capacité d'investissement et donc du soutien à l'activité économique locale ainsi que par une diminution de la qualité des services rendus à la population.

Les contraintes et les orientations budgétaires se déclinent dans les dépenses et recettes prévisionnelles tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les DEPENSES D'INVESTISSEMENT sont évaluées et ventilées sur les grands postes suivants :

- remboursement de la dette	1 180 000 €
- hangar du service des déchets ménagers à Village-Neuf	2 000 000 €
- couverture du plateau sportif du Cossec	1 200 000 €
- acquisitions foncières	1 000 000 €
- accessibilité des quais du réseau Distribus	850 000 €
- matériels et installations du service des déchets ménagers	700 000 €
- Patrimoine	600 000 €
- Pistes cyclables	500 000 €
- Subventions d'équipement	350 000 €
- Voirie	200 000 €
- Divers	150 000 €
Sous-Total	8 730 000 €
Travaux Tram 3	10 500 000 €
TOTAL	19 230 000 €

Les dépenses sont financées par des RECETTES D'INVESTISSEMENT qui comprennent les ressources suivantes :

- Autofinancement	2 310 000 €
- Subventions	7 200 000 €
- Emprunts	9 320 000 €
- FCTVA	400 000 €
TOTAL	19 230 000 €

Il faut rappeler que la dette globale s'élève à 10 379 000 € au 1^{er} janvier 2015 (193 € par habitant) et a diminué de 1 147 000 € en 2014.

Cette dette est constituée à 100 % par des emprunts à taux fixe ou à taux variables sans risques.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de cette section a été élaboré sur la base d'un gel des taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières, de la contribution financière des entreprises et d'une augmentation de 2 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (qui passerait ainsi de 11,26 % en 2014 à 11,49 % en 2015).

Les DEPENSES DE FONCTIONNEMENT devraient augmenter globalement de 220 000 € par rapport au B.P. 2014, soit + 0,8 % d'une année sur l'autre.

Cette augmentation se décompose comme suit :

- ⇒ ± 0 € pour les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante (participations et subventions). Au vu des dépenses effectivement constatées en 2014 et compte tenu des baisses des dotations et autres transferts de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales, les services communautaires devront être gérés globalement à budget constant,
- ⇒ + 500 000 € pour les charges de personnel dont 295 000 € pour le service Urbanisme, Aménagement et affaires transfrontalières, y compris la cellule d'instruction des droits du sol. Le montant de 500 000 € prend également en compte la revalorisation des traitements des agents de la catégorie C, les effets du GVT (glissement vieillesse technicité), l'accompagnement en personnel des actions pour la promotion de la langue régionale et des actions en faveur des économies d'énergie, notamment l'opération cit'énergie.
- ⇒ - 10 000 € pour les charges financières
- ⇒ + 230 000 € pour le FPIC, dont le montant global annuel est porté à 851 000 €
- ⇒ - 500 000 € pour l'autofinancement brut (amortissement et virement) qui passe de 2 810 000 € en 2014 à 2 310 000 € en 2015.

Les dépenses de fonctionnement sont financées par les RECETTES DE FONCTIONNEMENT constituées à plus de 90 % par les impôts et dotations.

- Le produit des impôts et taxes devrait augmenter de 770 000 € compte tenu :
 - ⇒ d'une évolution des bases d'imposition évaluée à 3 %, dont 0,9 % au titre de la revalorisation générale fixée par la loi des finances pour 2015,
 - ⇒ du gel des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la contribution foncière des entreprises,
 - ⇒ d'une augmentation de 2 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères nécessaire pour équilibrer les dépenses du service.
- Les dotations et participations diminuent de 600 000 € en raison de la contribution au redressement des finances publiques.
- Le produit des impôts et des dotations est complété par les produits des services et du domaine qui devraient globalement augmenter de 50 000 €.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

En 2015, la section d'exploitation du budget assainissement sera équilibrée en dépenses et recettes sans augmentation de la redevance communautaire égale à 0,8935 € HT / m³.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement est évalué à 3 056 000 € dont 885 000 € pour le remboursement de la dette, 830 000 € d'opérations d'ordre, 1 300 000 € de travaux sur les réseaux et les branchements et 41 000 € de frais d'achat et autres dépenses.

Toutes ces dépenses seront financées sans recours à l'emprunt.

La dette du service assainissement au 1^{er} janvier 2015 s'élève à 13 278 000 € et a diminué de 909 000 € en 2014 et elle est constituée à hauteur de 100 % par des emprunts à taux fixes ou à taux variables sans risque.

SECTION D'EXPLOITATION

Les DEPENSES D'EXPLOITATION devraient diminuer de 120 000 €, soit :

- ⇒ + 57 500 € pour les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante
- ⇒ ± 0 € pour les charges de personnel
- ⇒ - 50 000 € pour les charges financières
- ⇒ - 65 000 € pour les charges exceptionnelles
- ⇒ + 70 000 € pour la dotation aux amortissements
- ⇒ - 132 500 € pour le virement à la section d'investissement

Les RECETTES D'EXPLOITATION devraient également diminuer de 120 000 €, soit :

- ⇒ - 181 000 € pour les produits du service (taxe de raccordement et contribution eaux pluviales)
- ⇒ + 20 000 € pour la prime d'épuration
- ⇒ + 41 000 € pour les amortissements des subventions reçues et les produits exceptionnels.

3. Rapport sur la situation en matière de développement durable

Rapporteur : M. Litzler

Ce rapport rendu obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de + de 50 000 habitants par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (Grenelle 2) a pour objectif de mettre en lumière les différentes politiques, programmes et actions entreprises à l'échelle de la collectivité et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable sur le territoire ou conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, prend acte du rapport 2014.

4. Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières (SMAT) et élection des nouveaux représentants de la Communauté de Communes

Rapporteur : le Président

Par délibération en date du 17 décembre 2014, le Conseil de Communauté a classé la zone d'activités du Technoport en zone d'intérêt Communautaire.

De ce fait, la zone du Technoport ne relève plus d'aucune compétence de la Ville de Saint-Louis qui doit se retirer du SMAT.

Il est donc proposé, par délibération du Comité syndical du SMAT du 15 janvier 2015, de limiter les membres du SMAT au Département du Haut-Rhin et à la Communauté de de Communes des Trois Frontières et d'organiser la représentation des membres au Comité syndical de la façon suivante :

- Département du Haut-Rhin : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants élus par l'Assemblée départementale
- Communauté de Communes des Trois Frontières : 9 membres titulaires et 9 membres suppléants élus par le Conseil communautaire dont 3 titulaires et 3 suppléants issus du Conseil municipal de la Ville de Saint-Louis, 3 titulaires et 3 suppléants issus du Conseil municipal de la Commune de Héisingue et 3 titulaires et 3 suppléants issus du Conseil communautaire dont obligatoirement le Président de la CC3F comme titulaire, et des délégués communautaires hors délégués de Saint-Louis et Héisingue.

Soit 15 représentants titulaires et 15 représentants suppléants au total.

Ces modifications sont reprises dans le texte ci-joint, qui reprend la rédaction de l'ensemble des statuts pour les mettre en conformité avec la nouvelle composition du Syndicat.

Après délibération, le Conseil de Communauté approuve les statuts modifiés du SMAT tels qu'annexés et élit au 1^{er} tour de scrutin les délégués suivants :

TITULAIRES

M. Alain GIRNY		par 46 voix
M. Jean-Marc DEICHTMANN		par 46 voix
M. Gérard KIELWASSER		par 46 voix
M. Jean-Marie ZOELLE	} Issus du Conseil Municipal de Saint-Louis	par 46 voix
M. Eric WISSLER		par 46 voix
M. Bernard SCHMITTER		par 46 voix
M. Gaston LATSCHA	} Issus du Conseil Municipal de Héisingue	par 46 voix
M. Claude HARTMANN		par 46 voix
M. Daniel LANG		par 46 voix

SUPPLEANTS

M. Bernard TRITSCH		par 46 voix
M. Jean-Paul MEYER		par 46 voix
Mme Christèle WILLER		par 46 voix
M. Daniel SCHICCA	} Issus du Conseil Municipal de Saint-Louis	par 46 voix
M. Philippe KNIBIELY		par 46 voix
Mme Sandrine WALTER		par 46 voix
Mme Florence LUTZ	} Issues du Conseil Municipal de Héisingue	par 46 voix
Mme Josiane CHAPPEL		par 46 voix
Mme Nicole ROTH		par 46 voix

5. Création d'un service commun d'urbanisme réglementaire – Convention avec les communes

Rapporteur : le Président

Il est ainsi proposé de créer un service commun d'urbanisme réglementaire qui instruira, à compter du 1^{er} juillet 2015, les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable) et les certificats d'urbanisme des communes membres qui souhaitent y faire appel.

Une convention à intervenir entre la CC3F et les communes qui souhaitent en bénéficier définit les modalités de mise à disposition du service communautaire et les attributions et obligations des parties.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Sierentz (CCPS) a fait part à la CC3F du souhait de ses communes membres de pouvoir bénéficier des prestations du service instructeur de la CC3F, à travers une convention de prestation de service dont les modalités restent à préciser d'un commun accord.

En terme de besoins, l'analyse statistique des dossiers déposés dans les communes ces dernières années fait apparaître un nombre annuel de dossiers à traiter évalué à 870 équivalents permis de construire (Eq.PC) pour la CC3F (hors Rosenau) et 380 Eq.PC pour la CCPS.

Sur la base d'un agent pour 250 Eq.PC par an, le nombre d'agents instructeurs à recruter sera de l'ordre de cinq ce qui représentera un coût estimé à 285 000 € en année pleine. Le coût réel dépendra, in fine, du nombre et du profil des agents qui seront recrutés.

Le Conseil Communautaire :

- décide la création du service commun d'urbanisme réglementaire ;
- approuve la convention à intervenir avec les communes membres de la CC3F,
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- donne son accord de principe à la signature d'une convention de prestation de service, dont les modalités restent à préciser, au bénéfice des communes de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

6. Apport en compte courant d'associé à la Société d'Economie Mixte d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières (SEMDIC)

Rapporteur : M. Kielwasser

La Communauté de Communes des Trois Frontières détient 84,40 % du capital social de la SEMDIC qui porte l'ensemble immobilier de la Clinique des Trois Frontières à Saint-Louis.

La SEMDIC sollicite auprès de la Communauté de Communes un apport en compte courant d'un montant de 384 000 € pour faire face à des difficultés de trésorerie limitées dans le temps et générées :

→ par le règlement financier d'un litige né en 2007 dans le cadre de l'extension immobilière du bâtiment des soins de suite (SSR), des chambres particulières et du bloc opératoire.

→ par un besoin de trésorerie évalué à 74 000 € résultant de reports de loyers que la SEMDIC a consenti dans le cadre de la liquidation de la Société SAS Polyclinique et de la reprise de l'exploitation de l'Etablissement par le Centre Hospitalier de Mulhouse.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à la demande de la SEMDIC en lui allouant un apport en compte courant d'associé d'un montant de 384 000 €, dans les conditions définies par le CGCT.

Le Conseil de Communauté autorise M. Gérard KIELWASSER, Vice-Président, à signer la convention qui prévoit, notamment, que l'apport ne produit pas d'intérêts au profit de la Collectivité.

7. Personnel – Modification de l'état des effectifs

Rapporteur : le Président

L'évolution des besoins des services de la Communauté de Communes nécessite des changements de qualifications de certains agents, qui doivent être retranscrits dans l'état des effectifs.

Ainsi, il y a lieu :

- pour le service Assainissement :

de créer deux emplois d'adjoint technique chargés d'exploitation et de contrôle en assainissement en remplacement de deux emplois contractuels ;

- Pour le service Déchets Ménagers :

de créer deux emplois d'adjoint technique en remplacement de deux emplois contractuels d'agent d'accueil du public en déchetterie (d'une durée hebdomadaire maximum de 12 heures) ainsi qu'en substitution au recours à des organismes extérieurs (association intermédiaire et centre de gestion) dans une volonté de réduction de la précarité.

Ces créations sont sans incidence sur les crédits budgétaires.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, les modifications suivantes à compter du 1^{er} mars 2015 :

Suppressions de postes :

- 2 postes d'agent d'accueil contractuels (12 heures hebdomadaires maximum)

Créations de postes :

- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

8. Déchetterie Ouest – Acquisition de terrains du Parc d'activités de Blotzheim par substitution à la SAFER

Rapporteur : le Président

Par délibération du 11 juin 2014, le Conseil de Communauté a validé le projet d'acquisition de terrains nécessaires à la construction d'une déchetterie Ouest.

Dans ce cadre, le Parc d'activité de Blotzheim a signé au profit de la Safer, une promesse unilatérale de vente de biens lui appartenant sis à Blotzheim Section 38 parcelles 120 et 122, d'une superficie totale de 19,85 ares pour un prix de 14 292 € TTC.

Conformément à ses engagements et aux dispositions de ladite promesse de vente, la Safer a décidé d'user de sa faculté de substitution au profit de la Communauté de Communes.

Dès lors, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition des biens désignés ci-dessus pour la superficie de 19a 85ca, au prix de 14 292,00 € TTC (hors frais de notaire), par acte à établir par Maître WALD-LODOVICHETTI, Notaire,
- approuve le paiement des frais d'intervention de la Safer dans la transaction, s'élevant à 1 272,56 € TTC dont 212,09 € de TVA,
- autorise le Président à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document y afférant.

9. Service des Déchets Ménagers : Passation de nouvelles conventions pour la collecte sélective des Déchets d'Équipement Électrique ou Électronique (DEEE)

Rapporteur : M. Latscha

En accord avec les associations représentantes des collectivités et le Ministère de l'Écologie, OCAD3E, organisme coordonnateur agréé, a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 les conventions (DEEE hors lampes, lampes) le liant avec les collectivités collectrices, et a sollicité la signature de nouvelles conventions dont la durée coïncide avec celle du nouvel agrément obtenu (1/1/2015 – 31/12/2020).

Ainsi, la Communauté de Communes est sollicitée afin de conclure de nouvelles conventions avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015, ce qui lui permettra de continuer à bénéficier de leurs avantages financiers.

Le Conseil, à l'unanimité,

- approuve la passation des nouvelles conventions OCAD3E avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015 ;
- autorise le Président à signer ces conventions.

10. Service des Déchets Ménagers – Extension du principe de financement par la redevance spéciale à la collecte du carton

Rapporteur : M. Latscha

Par délibération en date 24 septembre 2003, le Conseil de la Communauté de Communes a approuvé la mise en place de la redevance spéciale, dans les conditions suivantes :

- ⇒ Pour les établissements assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance spéciale s'applique au-delà d'une collecte hebdomadaire de 750 litres pour le bac beige et de 340 litres pour le bac vert.
- ⇒ Pour les établissements non assujettis à la TEOM, la redevance spéciale s'applique dès le premier litre.

Par analogie, il est proposé d'étendre cette redevance pour la collecte du carton au-delà d'une collecte hebdomadaire de carton de 750 litres pour les établissements assujettis à la TEOM et dès le premier litre pour les établissements non assujettis à la TEOM.

Le Conseil, à l'unanimité,

- étend à compter du 1^{er} juillet 2015 la redevance spéciale à la collecte du carton suivant les modalités décrites ci-dessus ;
- fixe lors d'une prochaine séance du Conseil le coût au litre d'une telle collecte étant entendu que de par les dispositions de la loi, elle doit à terme couvrir les coûts du service proposé ;
- autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec les administrations et les établissements artisanaux, commerciaux ou industriels concernés.

11. Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) : Programme 2015

Rapporteur : M. Ginther

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays, le Conseil Général du Haut-Rhin a prévu de subventionner pour un montant de 144 000 € pour la période 2014-2016 (hors travaux hydrauliques subventionnés sur une autre enveloppe) les actions à mettre en œuvre au titre du GERPLAN.

Pour l'année 2015, ces actions concernent la commune de Blotzheim qui envisage la construction d'un bassin de rétention, la commune de Buschwiller qui va renaturer une zone humide et les communes de Rosenau, Hégenheim, et la Ville de Saint-Louis qui vont entreprendre des actions en faveur de la sauvegarde des vergers à hautes tiges et des oiseaux. Par ailleurs, la Ville de Saint-Louis s'est engagée dans la réalisation d'un jardin partagé au quartier de Bourgfelden.

Ainsi, pour permettre aux collectivités concernées de bénéficier de l'aide départementale, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve le programme prévisionnel 2015,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document concernant la mise en œuvre de ce programme.

12. Convention financière pour la liaison cyclable Huningue-Bâle

Rapporteur : le Président

Par délibération en date du 11 juin 2014, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à signer une convention pour permettre au Département du Haut-Rhin, Maître d'ouvrage du projet de Voie verte trinationale Bâle – Huningue – Weil am Rhein, d'obtenir une subvention européenne de 665 000 €.

Le Département du Haut-Rhin sollicite désormais la Communauté de Communes pour la signature d'une convention financière sur la base d'un coût prévisionnel fixé à 2 894 000 € HT. Le plan de financement est réparti comme suit :

- Département du Haut-Rhin 1 108 710 €
- Ville de Huningue 441 540 €
- Communauté de Communes des Trois Frontières 278 750 €
- Union Européenne 665 000 €
- Canton de Bâle-Ville 400 000 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- décide du cofinancement de 278 750 € pour le projet intitulé Voie verte trinationale Bâle – Huningue – Weil am Rhein,
- autorise le Président à signer la convention financière avec le Département du Haut-Rhin.

13. Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2014-2019 – 1^{ère} révision

Rapporteur : le Président

Dans le cadre de la première révision de ce Contrat de Territoire de Vie, la Communauté de Communes des Trois Frontières a sollicité le Département du Haut-Rhin qui a accepté d'inscrire les nouveaux projets suivants qui bénéficieront d'une participation financière :

- création d'une salle multisports (couverture du plateau sportif attendant au Cosec) à Village-Neuf :
 - coût prévisionnel 1 029 960 € HT
 - dépense subventionnable 1 029 960 €
 - participation du Département 154 494 €
- contournement Est de Héisingue-Hégenheim : étude préalable :
 - coût prévisionnel 300 000 € HT
 - dépense subventionnable 300 000 €
 - participation du Département 150 000 €
- construction d'un giratoire sur la RD 201 et d'une voie de desserte pour la déchetterie Ouest et la zone d'activités de Héisingue :
 - coût prévisionnel 700 000 € HT
 - dépense subventionnable 700 000 €
 - participation du Département 350 000 €

La confirmation définitive de l'engagement des crédits départementaux interviendra après la présentation des dossiers complets de demandes de subventions qui doivent être déposés avant le commencement des opérations concernées.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve le Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2014-2019 – Révision 1,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat et d'une manière générale tout document pour sa mise en œuvre.

14. Prolongement de la ligne 3 du tramway de Bâle à Saint-Louis : autorisation de signer une convention foncière avec l'Hôpital Civil de Bâle

Rapporteur : le Président

La réalisation du projet de prolongement de la ligne 3 du Tram nécessite qu'il soit empiété sur un terrain appartenant à l'Hôpital Civil de Bâle (Bürgerspital) dans le secteur dit du « Pfaffenholz ». Il en résulte une emprise foncière d'environ 19,66 ares sur le site actuellement occupé par des installations sportives exploitées par le Service des Sports du Canton de Bâle-Ville (Basel Stadt).

L'Hôpital Civil de Bâle n'ayant pas souhaité abandonner la propriété du terrain, les parties ont convenu d'un droit d'occupation au bénéfice de la CC3F pour une durée minimale de 50 ans (ou jusqu'au démontage éventuel des voies du tramway), étant entendu que cette première période pourra être reconduite par accord conjoint pour une nouvelle durée d'au moins 30 années.

Le déplacement des installations sportives est entièrement pris en charge par le canton de Bâle-Ville.

En considération de ces arguments et après négociation, un accord transactionnel a été trouvé à hauteur d'une redevance annuelle d'occupation de 4% de la valeur du terrain calculée sur la base de 12.500,00 euros par are, soit 9.830,00 euros pour la première année. Le montant sera affecté annuellement d'une clause d'indexation de 1% par an sur la durée de la convention, payable à la date anniversaire à partir de la deuxième année.

Au regard de ces éléments, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve la conclusion de la convention entre la CC3F et l'Hôpital Civil de Bâle aux conditions exposées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte y afférant.

Personne ne demandant plus la parole, M. Girny, lève la séance à 19 h 05.